



Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier
Quartier du Pontet
48300 Langogne
contact : Ingrid POUSSE
07.57.17.72.33
alsh-langogne@orange.fr

Contenu du dossier d'inscription ACM 2023-2024

(Un dossier par enfant)

A remettre à Ingrid POUSSE (directrice de l'Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier)

Nom- Prénom de l'enfant : _____

- Fiche sanitaire (2 pages) avec obligatoirement **le N° CAF, complétée et signée.**
- Les Attestations ***règlement de fonctionnement*** et **CDAP complétées et signées.**
- Autorisation de sortie **complétée et signée.**
- Liste des personnes autorisées à reprendre l'enfant **complétée et signée.**
- Autorisation de photos/ vidéos **complétée et signée.**
- Photocopie des vaccinations
- Photocopie de l'assurance de responsabilité civile.
- Photocopie du livret de famille
- PAI (protocole d'accueil individualisé en cas d'allergie ou autre problème médical)

Merci de vérifier que toutes les cases ci-dessus (hors PAI si votre enfant n'est pas concerné) sont cochées avant de remettre le dossier à l'ALSH, quartier du Pontet.

Les inscriptions ne seront validées que lorsque les dossiers seront complets



Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier
Quartier du Pontet
48300 Langogne
contact : Ingrid POUSSE
07.57.17.72.33
alsh-langogne@orange.fr

FICHE SANITAIRE A.C.M « MAISON DE L'ENFANCE » CCHA LANGOGNE- HAUT ALLIER

L'enfant

NOM – PRENOM : _____ Date de Naissance : _____

Adresse :

.....

Les représentants légaux

Parents/ autres (précisez) (responsable du dossier CAF)
NOM - PRENOM		
Adresse (si différente)		
Téléphone Fixe		
Téléphone Portable		
Adresse Mail		
N° allocataire CAF/MSA		
Profession (facultatif) Nom de l'employeur		
N° téléphone professionnel		
Nom et N° de téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence (autres que parents)		

La Fratrie

NOM – PRENOM : _____ Date de Naissance : _____

NOM – PRENOM : _____ Date de Naissance : _____

NOM – PRENOM : _____ Date de Naissance : _____

NOM – PRENOM : _____ Date de Naissance : _____



Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier
Quartier du Pontet
48300 Langogne
contact : Ingrid POUSSE
07.57.17.72.33
alsh-langogne@orange.fr

INFORMATIONS MEDICALES

Vaccins (photocopie du carnet de santé à joindre à la fiche sanitaire)

	Réalisé le :
DTP :	
Coqueluche :	
Haemophilus Influenza de type B :	
Hépatite B :	
Pneumocoque :	
Méningocoque C :	
ROR :	

L'accueil à l'ACM de Langogne est soumis aux réglementations vaccinales en cours.

Antécédents Médicaux (Dates et observations utiles à l'accueil de l'enfant) :

Régime alimentaire/Allergies / PAI :

Les repas servis à l'ACM de Langogne sont élaborés par le centre hospitalier de Langogne en périodes de vacances scolaires et par le collège Marthe Dupeyron les mercredis en périodes scolaires.

Port de lunettes de vue : OUI NON

Si oui, Port de lunettes nécessaire aux activités sportives : OUI NON

(Rayer les mentions inutiles)

Traitements :

Le personnel de l'ACM de Langogne n'est pas formé à l'administration de traitement.

Il est demandé aux familles d'administrer le traitement éventuel avant et/ ou après l'accueil de l'enfant.

En cas de besoin (hyperthermie, ...) le personnel contactera un représentant légal.

Merci de nous signaler tout changement de coordonnées téléphoniques.



Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier
Quartier du Pontet
48300 Langogne
contact : Ingrid POUSSE
07.57.17.72.33
alsh-langogne@orange.fr

Autorisation en cas d'urgence (valable du 01/07/2023 au 30/06/2024) :

Je soussigné Mr, Mme _____, parent de l'enfant _____
autorise le personnel de la « Maison de l'Enfance » à prendre les mesures d'urgences nécessaires (Pompiers,
Hospitalisation, SAMU, ...)

Fait à :

Signature des représentants légaux

Le :



Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier
Quartier du Pontet
48300 Langogne
contact : Ingrid POUSSE
07.57.17.72.33
alsh-langogne@orange.fr

AUTORISATION DE CONSULTATION ET DE CONSERVATION DES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LE PORTAIL CDAP

Je soussigné (e) Madame, Monsieur autorise le personnel de la
Communauté de Communes du Haut Allier en charge de gestion de la structure à :

- Consulter les données déclarées à la CAF, sur le portail CDAP. Ces données seront consultées lors de la réalisation du dossier d'inscription et au minimum une fois par an (en janvier pour la réactualisation du dossier).

OUI – NON (Rayer la mention inutile)

- Conserver et archiver ces informations dans le dossier administratif de l'enfant.

OUI – NON (Rayer la mention inutile)

Fait à :

Signature des représentants légaux :

Le :

ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Je soussigné (e) Madame, Monsieur

parent de l'enfant

reconnais avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement de l'ALSH de l'Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier et m'engage à le respecter.

Fait à :

Signature des représentants légaux :

Le :



Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier
Quartier du Pontet
48300 Langogne
contact : Ingrid POUSSE
06.34.67.41.92
alsh-langogne@orange.fr

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE

(valable jusqu'à modification de votre part)

Je soussigné (e) Madame, Monsieur autorise le personnel de la
« Maison de l'Enfance » à emmener mon enfant : à
l'extérieur des locaux (sorties, activités extérieures,...)

Ces sorties seront réalisées, en respectant le taux d'encadrement légal en vigueur.

Les sorties seront réalisées à pied ou en bus.

OUI – NON (Rayer la mention inutile)

Fait à :

Signature des représentants légaux :

Le :

LISTE DES PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE L'ENFANT

Je soussigné (e) Madame, Monsieur

Autorise le personnel de la « Maison de l'Enfance » à remettre mon enfant à :

- Mr, Mme lien avec l'enfant :
- Mr, Mme lien avec l'enfant :
- Mr, Mme lien avec l'enfant :

Les personnes désignées ci-dessus devront présenter leur carte d'identité à l'accueil.

Fait à :

Signature des représentants légaux :

Le :



Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier
Quartier du Pontet
48300 Langogne
contact : Ingrid POUSSE
06.34.67.41.92
alsh-langogne@orange.fr

AUTORISATION PARENTALE

(valable jusqu'à modification de votre part)

Je soussigné(e) _____
représentant légal,

De l' enfant : _____

Autorise **N'autorise pas**

le personnel à prendre des photos ou vidéos de mon enfant pour **une utilisation interne** à la
« Maison de l'Enfance » (Diaporama ou exposition photo, bilan envoyé par mail, activités

Autorise **N'autorise pas**

le personnel à prendre des photos ou vidéos de mon enfant pour **une publication externe** (Presse,
Blog / page Facebook de l'ALSH, Site CCHA, Autres (site internet, ...)

Fait à.....

Signature des représentants légaux:

Le



Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier
Quartier du Pontet
48300 Langogne
contact : Ingrid POUSSE
07.57.17.72.33
alsh-langogne@orange.fr

Fonctionnement de L'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH) de l'espace jeunesse de Langogne Haut Allier 2023-2024

Modalités d'inscriptions

L'ALSH détient une autorisation préfectorale qui lui permet d'accueillir 16 enfants âgés de 3 à 5 ans (veille du 6ème anniversaire) et une autorisation SDJES qui lui permet d'accueillir 24 enfants âgés de 6 ans à 11 ans (veille du 12ème anniversaire). En cas d'effectif complet, une liste d'attente est établie par ordre d'arrivée des demandes d'inscription.

Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) scolarisé(s) âgés de 3 à 11 ans à l'ALSH doivent prendre contact avec Ingrid Pousse, Directrice de l'Espace Jeunesse au 07.57.17.72.33 / alsh-langogne@orange.fr afin de remplir un dossier d'inscription. Ce dossier, valable une année, est obligatoire pour l'accueil extrascolaire (petites et grandes vacances) et pour l'accueil périscolaire (mercredis).

La famille s'engage à remplir le dossier administratif et à fournir les pièces demandées, tout dossier incomplet sera refusé. Tout changement survenant au cours de la période d'inscription doit être signalé. Le dossier d'inscription permet un accueil du 10 juillet 2023 au 5 juillet 2024 inclus (hors fermetures exceptionnelles et jours fériés) : lundi 14 août 2023 et fermetures annuelles du mercredi 30 août 2023 au soir au mardi 5 septembre 2023 inclus et du lundi 25 décembre 2023 au matin jusqu'au mardi 2 janvier 2024 inclus).

L'Espace Jeunesse de Langogne Haut Allier n'est pas responsable des objets de valeur et jeux personnels apportés par les enfants.

Horaires d'accueil

Ouverture, pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h45 à 18h00.

Ouverture, les mercredis (période scolaire), de 7h45 à 18h00.

Afin de permettre l'organisation de la pause méridienne, les horaires pour les enfants qui sont accueillis en demi-journée sont : au plus tard 12h15 pour le départ et 13h15 pour l'accueil.

NOTA : Afin de permettre un déroulement optimal des animations, il est demandé aux parents de ne pas déposer ou reprendre leur enfant entre 9h30 et 11h30 et entre 14h et 16h30.

Tarifications de base :

Tarif à la demi-journée : 5 €

Tarif "Repas de midi + goûter" : 5 €

Tarif "Goûter seul" : 0,60 €

Tarif transport (sorties) : 4 euros



Tarification modulée en fonction des revenus (Quotient familial)

Un "tarif modulé" a été instauré au niveau de la Communauté de Communes du Haut Allier en fonction des ressources des familles et de leur composition :

Cette décision se traduit par une adaptation du tarif de base "Journée" (2 x 5 € = 10 €) comme suit :

Quotient familial (valeur Janvier)	Tarif "journée" (hors repas et goûter) dégressif en fonction de la composition familiale			
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant (90%)	3 ^{ème} enfant (80%)	4 ^{ème} enfant et au-delà (70%)
moins de 500€ (plancher)	3,50€	3,15 €	2,80€	2,45 €
de 501€ a 600€	5,50€	4,95€	4,40€	3,85 €
de 601€ a 700€	7,50€	6,75 €	6,00€	5,25 €
de 701€ a 800€	9,50€	8,55 €	7,60€	6,65 €
801€ et plus (plafond)	10,00€	9,00€	8,00€	7,00€

Facturation :

La CCHA établit une facture chaque fin de mois. Cette facture donne lieu à l'émission d'un titre de recette à l'encontre des familles qui sont invitées à régler auprès de la trésorerie de Langogne (Modalités de paiement : virement, chèque, carte bancaire, tabac habilité, cesu)

Trésorerie de Langogne : place de la république 48300 LANGOGNE - 04.66.69.01.59

Modalités de réservations

Un planning d'activité mensuel est envoyé, par mail, aux familles vers le 22 du mois précédent celui-ci. Les réservations doivent se faire par mail auprès la Directrice dès que possible et, au plus tard:

- **Le mercredi avant 18h** de la semaine N pour un accueil en semaine N + 1

En cas d'annulation moins de 48 heures avant, l'ensemble de la prestation réservée sera facturée (sauf motif grave ou maladie justifiée par un certificat médical)"